

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 526/2018
Date: 16 mai 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2015.STA.23717
Classification: Non classifié

Motion 299-2015, PS-JS-PSA (Marti, Berne) « Financement des partis : faire la transparence ».

Mise en œuvre

Sur proposition de la Chancellerie d'Etat, le Conseil-exécutif arrête :

- 1) Le rapport « Financement des partis : faire la transparence » sur la mise en œuvre de la motion 299-2015 PS-JS-PSA (Marti, Berne) adoptée sous forme de postulat est approuvé.
- 2) Vu l'article 52, alinéa 1, lettre c de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif
Le chancelier:
Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Chancellerie d'Etat

Annexe

- Rapport « Financement des partis : faire la transparence »